



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN), Sandrine MARTINY (donne pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Jérôme LECERF (donne pouvoir à LUDOVIC LEDUC)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025</p>
Délibération n°25.1.12	FINANCES <i>Affectation des résultats du CA 2024 - budget BA Productions d'énergies photovoltaïques</i>

Conformément à l'article L23-11-5 du CGCT, les résultats comptables sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal peut donc, au titre de l'exercice 2024 clos procéder à l'affectation des résultats 2024.

Le tableau d'exécution du budget 2024, accompagné de l'état des restes à réaliser, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 140.39 €
RECETTES	0.00 €
DEFICIT avant affectation du résultat	2 140.39€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	782.49 €
RECETTES	1 443.00 €
EXCEDENT	660.51€

REPORTS

DEPENSES	0.00€
RECETTES	0.00€
EXCEDENT SUR REPORT	0.00€

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la présentation en commission des finances le 29 janvier 2025 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20250224-25112bis-DE Reçu le 27/02/2025

à l'unanimité :

- ▶ **CONSTATE** le déficit de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2024 pour **2 140.39 €** ;
- ▶ **CONSTATE** l'excédent d'investissement 2024 pour **660.51 €**.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

